



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-056

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application
de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération
du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- SAS E2PRI : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 64 m²
- SCI La belle affaire : parcelle A251 ; 55, rue Tony Révillon ; 155 m²
- SCI La belle affaire : parcelle A233 ; 46-48 rue de la Levée ; 155 m²
- Madame et Messieurs TRELON : parcelle A43 ; 127 rue Jean Jaurès ; 275 m²
- M. Anthony DUSSAP : parcelles A773, 774, 40, 50 et 315 ; 22 rue Tupin ; 106 m²
- SEMCODA : parcelles A656 et A657 ; 12 rue Jean Moulin ; box garage
- Madame Annick GERIN : parcelle A279 ; 70 rue de la Poste ; 79,30 m²
- Monsieur Vincent CHAPATON : parcelle A279 ; 70 rue de la Poste ; 54,98 m²
- SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 64 m²

Reçu en Préfecture le

18 DEC. 2023

Certifié exécutoire

18 DEC. 2023

Publié ou notifié le

18 DEC. 2023



Le Conseil Municipal,
RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 5 décembre 2023

Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-054

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 14

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la modification des comptes suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :

C/023-023 – virement à section inv.	: 9.700,00 €
C/60623-011 – alimentation	: - 10.000,00 €
C/60633-011 – fournitures de voirie	: - 10.000,00 €
C/611-011 – contrats prestations serv.	: -15.870,00 €
C/61521-011 – ent. et réparation terrain	: + 5.500,00 €
C/615228-011 – ent./réparat. autres bât.	: +10.500,00 €
C/615231-011 – ent/réparat. voirie	: - 8.000,00 €
C/622-011 – rémunérations d'interm.	: - 2.800,00 €
C/6284-011 – redevances serv. rendus	: + 4.500,00 €
C/6413-012 – personnel non titulaire	: - 27.000,00 €
C/6470-012 – autres charges soc.	: + 2.500,00 €
C/65311-65 – indemnités fonctions	: + 2.000,00 €
C/65748-65 – subventions fonct.	: + 10.000,00 €
C/66111-66 – intérêts réglés échéance	: -17.000,00 €



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

C/6751 -042 – Valeur compt. Immo. : 178.200,00 €
 C/6761 – 042 – différences sur réal. : 31.800,00 €

TOTAL 164.030,00 €

RECETTES :

C/6419-013 – remb. sur rémunérations :	5.000,00 €
C/ 70311-70 – concessions cimetière :	2.000,00 €
C/73223-73 – fds départ. DMTO :	6.500,00 €
C/74718-74 – participations Etat :	11.000,00 €
C/7478-74 – participations aut. orga. :	9.000,00 €
C/74836-74 – Attribution fds péréquat.	9.000,00 €
C/7588-75 – aut. pduits divers :	5.000,00 €
C/7751-77 – produits cessions immo. :	114.330,00 €
C/777 –042–recettes quote-part subv. :	2.200,00 €
TOTAL :	164.030,00 €

SECTION INVESTISSEMENT :**DÉPENSES**

C/13911- 040 – subv.transfert :	2.200,00 €
C/1641-16 – emprunts :	- 80.000,00 €
C/212-21– agencements :	5.000,00 €
C/2135-21 – installations générales :	10.000,00 €
C/2152-21 – installations voirie :	67.500,00 €
C/2188-21 – aut. immo. corporelles :	5.000,00 €
TOTAL :	9.700,00 €

RECETTES

C/021 – virement de sect. Fonct. :	9.700,00 €
TOTAL :	9.700,00 €

Reçu en Préfecture le

15 DEC. 2023

Certifié exécutoire

15 DEC. 2023

Publie ou notifié le

15 DEC. 2023



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Pour le Maire, ^{À l' registre sont les signatures,}
 L'Adjoint Délégué ^{Affiché le 5 décembre 2023}

Pour copie conforme, en mairie le 5 décembre 2023

Le Maire,
 Jacques DOUSSOT

Jean-Claude
 MARTINEZ



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-057

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET : **BUDET COMMUNAL : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

VU l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'Action des comptes publics du 20
décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux
collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

18 DEC. 2023
Certifié exécuteur

18 DEC. 2023

Publié ou notifié le

18 DEC. 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024 (budget
communal) 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des
crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des
dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

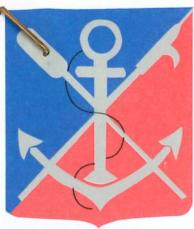
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 15 décembre 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-058

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Votants	17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

INDEMNITÉ SPÉCIALE MENSUELLE DE FONCTIONS DES AGENTS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n°2000-45 du 20 janvier 2000 et n°2006-1397
du 17 novembre 2006 qui déterminent le régime indemnitaire des agents de la police
municipale pour les cadres d'emploi suivants : Directeur de police municipale ; Chef de
service de police municipale ; Agent de police municipale ; Garde champêtre,

VU la délibération en date du 30 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal
décidait l'attribution de l'indemnité spéciale de fonction de Police Municipale au taux
de 27% au bénéfice du Chef de service de Police Municipale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

18 DEC. 2023

Certifié exécutoire

18 DEC. 2023

Publié ou notifié le



DÉCIDE d'attribuer à compter du 1^{er} janvier 2024 au Chef de service de Police
municipale, l'Indemnité spéciale de fonctions de Police Municipale au taux de 30% du
traitement mensuel brut.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

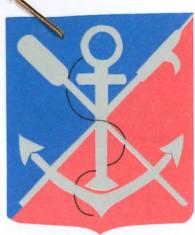
Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 15 décembre 2023

Le Maire

Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-059

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-050 en date 24 octobre 2022 par laquelle le Conseil
Municipal a approuvé la convention relative à la création d'un service informatique
commun avec MBA et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention,
Considérant que cette dernière est arrivée à échéance,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention jointe en annexe à la présente délibération relative à
l'adhésion de la commune au service informatique mutualisé de MBA et AUTORISE
Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Reçu en Préfecture le
27 DEC. 2023

Certifié exécutoire

27 DEC. 2023

Publié ou notifié le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le **22 décembre 2023**

27 DEC. 2023
Le Maire
Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude

MARTINEZ

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-055

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, SAUVAGEON, BURTIN et Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h11 – présent pour ce vote) et PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Mesdames Florence CHEVAUCHET et Myriam CAÏCEDO, Conseillères Municipales.

OBJET :

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la mise en place par Mâconnais Beaujolais Agglo de deux fonds de concours « Voirie » et « Développement local »,
Considérant l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques, ainsi que des travaux de rénovation de la mairie et d'appartements communaux,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander un fonds de concours « Aide au développement local » d'un montant de 52.327,91 € à Mâconnais Beaujolais Agglo pour l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques et des travaux de rénovation de la Mairie et d'appartements communaux.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Travaux	104.655,83 €	M.B.A.	52.327,91 €	50%
		Commune	52.327,92 €	50%
Total	104.655,83 €	Total	104.655,83 €	100%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 12 décembre 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-060

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Présents 14
Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA DÉFINITION DES ZAEnR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à
l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoient la définition par
les communes des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de
production d'énergies renouvelables,

Considérant les projets de la commune d'installer des panneaux photovoltaïques sur les
bâtiments publics et sur ceux des bailleurs sociaux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- qu'une réunion publique soit organisée afin de présenter les projets aux habitants ;
- de communiquer sur ce sujet par le biais du site Internet de la commune et de l'affichage situé devant la Mairie ;
- que soit proposées des rencontres en Mairie pour les personnes ayant des interrogations sur le sujet, avec des horaires d'accueil du public dédiés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 22 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude MARTINEZ

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-061

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

RECENSEMENT 2024 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et
notamment son titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les
besoins du recensement de la population,

Considérant le recensement de la population programmé sur la commune du 18 janvier
2024 au 17 février 2024,

Considérant la délibération n°2023-52 du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les agents recenseurs seront payés à raison de 1.383,00 euros nets chacun pour
l'ensemble du travail de recensement programmé du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.
DIT que l'un des agents recenseurs sera également coordonnateur d'enquête, chargé de
la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 15 décembre 2023

Reçu en Préfecture le
18 DEC. 2023
Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

18 DEC. 2023 Maire
Jacques DOUSSOT



Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-062

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 février 2023 qui fixait les tarifs des concessions au
cimetière communal à compter du 1^{er} mars 2023,

Considérant la proposition de la Commission des Finances lors de sa réunion du 27
novembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'il suit :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| • Concession temporaire (15 ans) | : 190,00 € |
| • Concession trentenaire | : 300,00 € |
| • Concession trentenaire caveau | : 550,00 € |
| • Columbarium 1 case, 30 ans | : 550,00 € (2 emplacements) |

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-063

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT , Maire,
Présents	14	
Votants	17	

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères Municipales.

OBJET :

TARIFS BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 février 2023 qui fixait les tarifs des adhésions à la bibliothèque municipale,

Considérant la proposition émise par la Commission des Finances lors de sa réunion du 27 novembre 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs des adhésions à la bibliothèque municipale ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 12,00 € par an pour les personnes domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône (y compris les quartiers limitrophes : Crottet, quartier du bon lait ; Replonges, quartier de la Levée).
- 6,50 € par an de forfait pour consultation Internet.
- 18,00 € par an pour les personnes non domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône.

DÉCIDE de fixer les tarifs de l'adhésion et du forfait pour consultation Internet ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 17,00 € par an pour les personnes domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône (y compris les quartiers limitrophes : Crottet, quartier du bon lait ; Replonges, quartier de la Levée).

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

- 22,00 € par an pour les personnes non domiciliées à Saint-Laurent-sur-Saône.

DÉCIDE de fixer les tarifs des impressions réalisées à la Bibliothèque Municipale comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Feuille A4 noir et blanc : 0,30 €
- Feuille A4 couleur : 0,60 €
- Feuille A3 noir et blanc : 0,40 €
- Feuille A3 couleur : 0,80 €

Reçu en Préfecture le

19 DEC. 2023

Certifié exécutoire

19 DEC. 2023

Publié ou notifié le

19 DEC. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-068

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

TARIF DU MARCHÉ LE DIMANCHE MATIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal avait
décidé de proposer pour l'année 2023 le tarif de 15 € le mètre linéaire par an,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de proposer pour l'année 2024 le tarif de 15,00 € le mètre linéaire par an, pour
l'emplacement des commerçants non sédentaires, le dimanche matin, à leur syndicat.

Reçu en Préfecture le
19 DEC. 2023

Certifié exécutoire

19 DEC. 2023

Publié ou notifié le

19 DEC. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-063

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

TARIFS DES DROITS DE PLACE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 février 2023 qui fixait les tarifs des droits de place à compter
du 1^{er} mars 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les
droits de place - m²/an :

↳ OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : M²/AN

- Encombres des trottoirs par des articles :

- A vendre : 18,00 €
- Non à vendre : 12,50 €
- Pour publicité : 15,00 €

- Terrasses :

- saisonnières : 15,00 €
- délimitées définitivement : 26,00 €
- délimitées définitivement, couverte – fixe : 86,00 €



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

• Cirques, manèges – théâtres ambulants : 5,00 €
(le m² par jour utilisable) :

• Etalages (le m² par jour utilisable) :
- Pour ventes sur les places publiques : 10,00 €

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les droits de place – forfait :

- Vente de pizzas ou autres (1 à 3 fois/semaine) : 370,00 €
- Vente de pizzas ou autres (3 fois/semaine et plus) : 700,00 €
- Forains : emplacement + fluides : 600,00 €
- Minimum de perception : 20,00 €

DIT qu'un titre de perception sera établi en fin d'année pour les commerçants de Saint-Laurent-sur-Saône et les commerçants occasionnels.

Reçu en Préfecture le

19 DEC. 2023
Certifié exécutoire

19 DEC. 2023
Publie ou notifié le

19 DEC. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

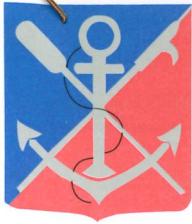
Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-065

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

PLAQUES DIRECTIONNELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 5 avril 1991, relative à l'installation des plaques directionnelles
pour signaler les entreprises et commerces,

VU la délibération en date du 15 février 2023 qui fixait la participation et la redevance
annuelle pour l'installation de plaques directionnelles à compter du 1^{er} mars 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer :

- la participation à 250 € par plaque en contrepartie de la pose des panneaux sur le
domaine public, lors de l'achat de plaque.
- la redevance annuelle à 40 € par panneau posé.

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-066

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT , Maire,
Votants	17	

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères Municipales.

OBJET :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE RENÉ PLÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 février 2023 fixant les tarifs de la location de la salle René Plé à compter du 1^{er} mars 2023,

Considérant la proposition émise par la Commission des Finances lors de sa réunion du 27 novembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la salle René PLÉ comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- 110 euros pour la demi-journée
- 160 euros pour la journée

DÉCIDE que la salle sera prêtée à titre gracieux lors des Assemblées Générales des associations Saint-Laurentines.

MAINTIENT le montant de la caution à 1.000,00 euros.

MAINTIENT à 50,00 euros le tarif de la location de la salle René Plé pour les réunions de courte durée, type Assemblée Générale de copropriétaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire

Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-069

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

OBJET :

TARIFS DE LOCATION DU FOYER HENRI IV

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition émise par la Commission des Finances lors de sa réunion du
27 novembre 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif de location du Foyer Henri IV à 50 € la demi-journée.

DIT que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Reçu en Préfecture le

19 DEC. 2023

Certifié exécutoire

19 DEC. 2023

Publié ou notifié le

19 DEC. 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,
Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-067

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt trois,
le quatre du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN et
Madame GAULTHIER, Adjoints ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et
MM. BARBOSA, CHAREYRE, CHAMBARD, MACQUET (arrivé à 19h11, présent pour
ce vote), PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, ADJOINT ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN,
Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère
Municipale ; Mesdames Myriam CAÏCEDO et Florence CHEVAUCHET, Conseillères
Municipales.

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 février 2023 qui fixait les tarifs de la salle des fêtes à compter
du 1^{er} mars 2023,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MAINTIENT la tarification « Période hiver » (du 1^{er} novembre au 31 mars) et une
tarification « Période été » (1^{er} avril au 30 octobre).

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes tels qu'indiqués dans les tableaux joints à
la présente délibération,

DIT que ceux-ci seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024,

MAINTIENT le montant de caution à 1.500,00 euros,

MAINTIENT le montant de caution pour le ménage de 350,00 euros.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 5 décembre 2023

Pour copie conforme, en mairie le 18 décembre 2023

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
PÉRIODE D'ÉTÉ : DU 1er AVRIL AU 30 OCTOBRE



Utilisateurs	Salle 100 m ² sans cuisine (100 personnes)	Salle 167 m ² (200 personnes)	Salle 267 m ² (300 personnes)
Associations Saint-Laurent-sur-Saône	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers-entreprises Saint-Laurent-sur-Saône	300 €	sans cuisine : 350 € avec cuisine : 450 €	sans cuisine : 540 € avec cuisine : 600 €
Forfait week-end *	430 €	sans cuisine : 550 € avec cuisine : 620 €	sans cuisine : 775 € avec cuisine : 850 €
Particuliers/Entreprises St Laurent			
Particuliers - entreprises Extérieurs	350 €	sans cuisine : 400 € avec cuisine : 500 €	sans cuisine : 590 € avec cuisine : 650 €
Forfait week-end *	480 €	sans cuisine : 600 € avec cuisine : 670 €	sans cuisine : 825 € avec cuisine : 900 €
Extérieurs			

* remise des clés le vendredi en fin d'après-midi et retour de celles-ci le dimanche à 20 h 00

CAUTION : 1.500 €

CAUTION MÉNAGE : 350 €

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
PÉRIODE D'HIVER : DU 1er NOVEMBRE AU 31 MARS



Utilisateurs	Salle 100 m ² sans cuisine (100 personnes)	Salle 167 m ² (200 personnes)	Salle 267 m ² (300 personnes)
Associations Saint-Laurent-sur-Saône	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers-entreprises Saint-Laurent-sur-Saône	360 €	sans cuisine : 410 € avec cuisine : 510 €	sans cuisine : 600 € avec cuisine : 660 €
Forfait week-end *	490 €	sans cuisine : 610 € avec cuisine : 680 €	sans cuisine : 835 € avec cuisine : 910 €
Particuliers/Entreprises St Laurent			
Particuliers - entreprises Extérieurs	410 €	sans cuisine : 460 € avec cuisine : 560 €	sans cuisine : 650 € avec cuisine : 710 €
Forfait week-end *	540 €	sans cuisine : 660 € avec cuisine : 730 €	sans cuisine : 885 € avec cuisine : 960 €
Extérieurs			

* remise des clés le vendredi en fin d'après-midi et retour de celles-ci le dimanche à 20 h 00

CAUTION : 1.500 €
 CAUTION MÉNAGE : 350 €